



**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE LA STTR**  
**27 avril 2022**

**QUESTIONS-RÉPONSES DES CITOYENS**

**Question 1**

*(Mme Cécile Tessier)*

*Madame Tessier fait ses remerciements à la STTR et aux autres organismes qui aident les personnes âgées et à mobilité réduite en facilitant leurs déplacements dans la ville de Trois-Rivières.*

*Elle nous indique que les abribus 948 et 603 ont des panneaux vitrés à remplacer.*

*Elle se demande pourquoi, au transport adapté, le service ne peut acheminer les clients au 110 de la rue des Forges et demande également si l'accompagnateur doit payer son passage.*

M. Byette remercie Madame Tessier pour son intervention. En réponse à la question du transport adapté, il est mentionné que le service fait du porte-à-porte et que si le client demande à être conduit au 110 des Forges, il le sera. Il mentionne également que, selon le règlement 147A de la STTR, l'accompagnateur qui est préalablement admis par le comité du transport adapté n'a pas à payer de titre de transport.

**Question 2**

*(M. Alexandre Lemerise)*

*C'est quoi le projet de mobilité intelligente, projet avec la ville de Trois-Rivières ?*

M. Patrice Dupuis explique que ce projet a pour but de synchroniser les feux de circulation selon les besoins des services publics (police, pompier et transport collectif) afin de faciliter le déplacement.

*Quelle est la durée de vie d'une batterie des nouveaux autobus électriques ?*

Il est difficile de prévoir la durée de vie ou l'autonomie d'une batterie sur les autobus présentement en fabrication. La technologie change rapidement. Nous estimons avoir besoin de 1,4 véhicule pour remplacer 1 véhicule hybride.

*Est-ce que la tarification sociale reviendra l'année prochaine ?*

M. Byette mentionne que cette mesure est établie par la ville de Trois-Rivières. Nous espérons que ce programme est là pour de bon.

### **Question 3**

*(Mme Hélène Gauron)*

*Madame Gauron remet, à la STTR, une liste des améliorations souhaitées.*

*Au niveau du projet d'électrification de 30 millions, est-ce que ce projet est subventionné ?*

Le projet d'agrandissement du garage et d'achat d'équipements de recharge, échelonné sur 10 ans, est effectivement subventionné en raison de 95%.

*Est-ce la même chose pour l'achat des autobus en transport adapté ?*

M. Byette explique qu'il n'y a que les autobus électriques qui sont subventionnés cette année et pour les prochaines années. Étant donné qu'il n'existe pas d'autobus adaptés complètement électriques sur le marché québécois, les achats subventionnés ne sont pas possibles.

### **Question 4 :**

*(M. Kevin Meloche)*

*M. Meloche demande si la ligne 9 reviendra comme elle était avant afin de mieux le servir.*

Il est mentionné qu'aucune modification à court ou moyen terme n'est prévue sur cette ligne.

*Il demande également si le service de taxibus pourrait être réservé dans un intervalle plus court que 24 heures ?*

Le délai de 24 heures à l'avance est imposé par la compagnie de taxis afin de garantir le service. Cependant, celle-ci peut accepter des déplacements dans un intervalle plus court selon leur disponibilité; mais ils n'ont alors pas d'obligation de service.